

Libre propos

Du respect des grands principes (nouvelle lettre persane)

Christian BYK

La dignité de l'être humain méprisée ! La justice bafouée ! Quel homme sensible ne se révolterait pas devant un tel acte, d'autant plus sacrilège qu'il est commis, en l'espèce, contre un être vulnérable, un enfant handicapé, et par une autorité, la plus haute juridiction française, chargée précisément de veiller au respect du droit et à la sauvegarde des grands principes !

On savait ce pays barbare pour avoir autrefois demandé à un médecin d'inventer une machine capable de donner une mort rapide aux condamnés alors que le respect que l'on doit à la médecine et à l'exemplarité de la justice impose, dans une société où chacun de ses membres doit pouvoir exprimer les valeurs fondamentales de la communauté, de lui permettre de participer ou d'assister directement à l'exécution des châtiments.

Plus grave même, depuis quelques années, ce pays, qui fut autrefois craint pour la magnificence de ses souverains et admiré pour son rayonnement, s'est soudainement mis, au seuil du nouveau millénaire, à accuser ses dirigeants de tous les maux et, au premier chef, des nouvelles épidémies qui se sont abattues sur lui avec plus de vigueur que chez ses voisins.

Quand, dans n'importe quel autre pays, un esprit avisé verrait dans cet épisode un fin stratagème derrière lequel se cache un complot politique, l'observateur quotidien de la société française ne saurait y voir que paradoxes.

Les Français sont en effet comblés par leurs dirigeants qui encouragent de manière éclairée l'essor de la médecine et de la science : on dépense plus dans ce pays pour la santé des jeunes et des anciens que pour le maintien de l'Armée et de la défense de la patrie alors que nul n'ignore qu'une forte démographie conjugée à la sélection naturelle donne des hommes vigoureux et une armée puissante.

Il est vrai que dans ce pays chacun se sent, depuis ce que les Français appellent « la Révolution » – en fait, la démolition d'une prison presque vide – gardien des grands principes : c'est une sorte de religion nationale.

Dès qu'un grand principe est bafoué, fût-ce par les plus hautes autorités, les Français s'émeuvent, s'enflamment, se révoltent. Ainsi, justement fidèles à leurs valeurs religieuses multiséculaires, qui vouent un culte à « l'agneau mystique » et dénoncent le « veau d'or », ils n'hésitent jamais à barrer la route aux faux agneaux et aux vrais veaux importés par l'étranger et à en brûler les carcasses sur des autels improvisés devant les préfectures.

C'est que le respect des rites et de l'hygiène alimentaires est une valeur essentielle de la culture française : pour chaque Français, il importe de savoir vivre et mourir de ce que l'on mange et boit au pays de l'Institut national des appellations contrôlées, comme l'Agence de sécurité sanitaire des aliments veille au respect de cette tradition qui s'est heureusement étendue au domaine de la médecine.

La médecine et la science contribuent, en effet, elles aussi, à cette spécificité française : satisfaire les grands principes.

Ainsi, d'un bout à l'autre de son passage en France, chacun a droit d'être assisté par la médecine : assistance médicale à la procréation ou à l'interruption de grossesse, expérimentation chez l'homme, remplacement d'organes, accompagnement des mourants : le désir, saisi par la médecine, devient une liberté, exprime un humanisme !

Tout n'y est que bonté et recherche du bonheur : la séparation, désormais possible, entre sexualité et procréation ne reconnaît-elle pas la légitimité du désir, du plaisir ?

C'est qu'« aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années » proclame un dicton français. Précisément, la valeur d'une âme à la naissance, c'est cette question et la terrible réponse que lui a donnée la cour suprême un triste jour de novembre 2000 qui a soulevé – je l'oubliais presque – l'ire de tout un peuple épris de principes et passionné de justice.

Car, enfin, ce qui est incroyable et dépasse l'entendement dans cette affaire, ce qui est proprement révoltant est qu'un juge soit venu dire qu'un enfant avait une âme à sa naissance et pouvait, en son nom propre et non uniquement par le truchement de ses parents, se plaindre de vivre handicapé sous prétexte qu'en aidant ses parents à ne pas avoir d'enfant le médecin avait commis une faute.

La démonstration est trop belle pour convaincre. Si un tel enfant avait vraiment une âme, il saurait à quel point son attitude est, en effet, indigne.

Voilà des parents doublement accablés par le malheur : la médecine n'a pas pu, pour eux, mettre en œuvre les grands principes dans lesquels la société se reconnaît et, en outre, comblé de douleur, ils devront supporter toute leur vie le fardeau d'un enfant handicapé et qu'ils ne souhaitaient pas.

Sa vie sera leur malheur. Que ne comprend-il qu'il suffit qu'il vive, dans le silence, pour trouver son bonheur !

Quant au médecin, quel non-sens de s'attaquer à lui ! Certes, il a commis une erreur en aidant la femme à exercer librement son choix, mais celui qui agit pour le bien d'autrui peut-il se voir reprocher à faute ses erreurs ? N'est-ce pas déroger à toutes les lois humaines ?

Ainsi, le tiers donneur de sperme n'a-t-il pas été mis à l'abri de toute poursuite du fait de son éventuelle responsabilité ? Celui qui contribue à donner la vie, sans mauvaise intention, ne saurait ainsi être poursuivi. Nous le savons bien nous qui, dans notre pays, n'autorisons qu'exceptionnellement les enfants naturels à rechercher leurs pères involontaires.

Enfin, est-il besoin de souligner le caractère pécuniaire et intéressé d'une telle demande. C'est de l'argent que l'enfant, et éventuellement ceux qui exercent pour lui son prétendu droit, veulent. N'est-il déjà pas suffisant que, se sentant solidaire des siens, la société distribue des indemnités aux victimes d'attentats, de catastrophes naturelles et de divers fléaux touchant à la santé – accidents de la circulation, indemnisation de certaines contaminations... – sans exigence d'une faute commise !

Il faudrait encore, reconnaissant ici qu'il y a eu faute, venir punir individuellement le médecin qui n'a fait qu'exercer son art – oui, seulement un art – avec humanisme !

Non ! La dignité humaine de cet enfant impose qu'on lui rappelle les mots du poète, que « gémir, pleurer, crier est légalement lâche » et que « seul le silence est grand. Tout le reste est faiblesse ».

Signé : Us BYK,
le 9 de la lune de Zilcadé (janvier) 2002.